

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 02 MAI 2023**  
**Délibération n° DE\_2023\_025**

Le 02 mai deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TURC Jack et VANDERNOOT Noémie  
Absents excusés : ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie), MASNATA Mallaury (pouvoir à HERMANT Marie-Odile), TERROT Stéphanie (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Secrétaire : Mme Noémie VANDERNOOT

**OBJET : Remplacement de clôtures et sécurisation des bords de rivières – demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les barrières en bois, fortement dégradés :

- Le long de Saint Savin vers Roubion
- Au gauche du pont sur le chemin des Jardins
- Entre le Roubion et la maison des associations.

Il ajoute qu'une clôture doit être créée au point d'apport volontaire situé route de Nyons en bordure de Roubion.

Les travaux seront effectués en régie par les services municipaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour le remplacement de ces clôtures en bordure de rivières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de demander une subvention, la plus élevée possible, au Conseil Départemental de la Drôme pour le remplacement et la création de clôtures en bordure de rivières pour un montant total de 3 620.00€ HT

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Thierry DIDIER

